



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

FEVRIER 2016

REBENACQ RESTE DANS LA CCVO

Suite aux avis exprimés lors d'une réunion publique, la proposition d'intégrer l'agglomération de Pau n'est pas retenue.

1/ Le contexte

Une réforme des collectivités territoriales est en cours, décidée par les parlementaires (loi NOTRe). Elle prévoit d'accentuer le regroupement des communes en intercommunalités, façon de compenser l'inconvénient du très grand nombre de communes qui est une « exception française ».

Différentes intercommunalités existaient déjà. Par exemple en vallée d'Ossau, nous vous avons parlé à différentes reprises de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO). La loi Notre prévoit donc d'amplifier et de systématiser des regroupements déjà en vigueur.

Pour obtenir un maillage du territoire équilibré, il est recherché des ensembles de l'ordre de 15 000 habitants, sauf exception en zones de montagne où un seuil de 5 000 habitants est toléré.

Dans la mise en œuvre de cette démarche, l'initiative revient au préfet, qui a en novembre proposé un schéma de regroupement. Une commission départementale accompagne ses décisions, consultative en première instance.

La proposition du préfet pour notre secteur est de former un ensemble Haut Béarn qui s'appelle CC Vallées Béarnaises, regroupant Ossau, Aspe, Josbaigt et Barétous et la CC du Piémont Oloronais avec Oloron comme ville principale. Un tel ensemble serait au même périmètre que le Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées béarnaises créé depuis 3 ans avec l'assentiment de tous les élus du secteur.

Le conseil municipal, dans sa séance du 27 novembre 2015, s'est prononcé favorablement.

Toutefois la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a majoritairement décidé de demander à bénéficier des cas particuliers prévus par la loi, puisqu'elle a plus de 5 000 habitants et est en zone montagne. Le 18 janvier, la Commission Départementale a entériné ce choix de la CCVO.

2/ La question posée

Se situant juste au-dessus d'un seuil limite, la CCVO aura des ressources limitées. Elle fonctionnait bien jusqu'à présent, mais les restrictions de crédits annoncées par les services de l'État, voire la ponction prévue pour remboursement de la dette de l'État peuvent rendre sa situation financière problématique. Elle n'aura vraisemblablement pas la taille suffisante pour se doter de tous les services techniques appropriés et nécessaires dans la vie communale actuelle : assistance pour l'urbanisme (permis de construire, PLU...), pour le juridique, etc.

Pour l'heure nous rencontrons nous-mêmes cette situation, et faisons appel à un service départemental appelé Maison des Communes. Si cette institution réduit ses capacités, le niveau de service baissera ou les impôts devront augmenter fortement

(suite en page 2)



Prochain Conseil municipal : Vendredi 11 mars à 20h30

REBENACQ RESTE DANS LA CCVO :

3/ Pourquoi l'urgence

La commission avalisant l'autonomie conservée de la CCVO a statué le 18 janvier. Or rapidement après cette date, le préfet a téléphoné à notre maire et lui a ouvert la possibilité que Rébenacq quitte la CCVO et demande à intégrer la Communauté de communes de l'agglomération de Pau. Il prend appui sur la décision du Conseil ayant souhaité intégrer une communauté de taille plus large (Haut Béarn), et de la position géographique de Rébenacq, contigüe de l'ensemble palois.

Il restait donc peu de jours pour un choix important. Pas question pour le conseil de venir devant les Rébenacquois pour un choix seulement « sentimental », alors qu'il s'agit de questions techniques touchant la fiscalité, mais aussi tous les services que nos concitoyens attendent aujourd'hui des communes (voirie, écoles, crèches, aides aux personnes âgées...).

C'est mercredi 27 janvier que nous avons eu tous les éléments en mains (simulations fiscales à l'appui) et malgré le délai très court avons décidé de convoquer en urgence une réunion des habitants, le lendemain jeudi 28 à 19 h, juste avant le Conseil convoqué à 20 h 30. Ce conseil ne pouvait être retardé puisque le préfet demandait réponse avant minuit, en vue de préparer la réunion du 1^{er} février.

4/ L'argumentaire

La difficulté du dossier est que l'on doit jouer d'un côté sur des faits, de l'autre côté sur des évolutions pressenties ou annoncées : nous sommes conscients que dans ce cas il ne s'agit pas comme on dit de « paroles d'Évangile », même si elles apparaissent très probables, des ajustements pourront intervenir : en mieux, ou peut être en pire.

4.1/ Du côté des faits objectifs actuels :

- Les services que l'on peut comparer : ils sont en gros équivalents (ordures, personnes âgées, enfance...)
- La fiscalité comparée des deux communautés : au vu des données actuelles, il n'y aurait pas de hausse de la fiscalité si l'on passait dans l'agglomération paloise.

4.2/ Du côté des évolutions pressenties

Les services techniques (urbanisme, assainissement, eau potable, permis de construire, assistance juridique ...) pèseront sur les budgets des communautés de communes. Seules celles ayant une taille minimale (> 15 000 habitants) auront l'assise financière suffisante pour se doter de la totalité de ces services. Est-ce que la CCVO (environ 10 000 habitants) pourra assumer ces fonctions ? Ne devra-t-elle pas pour ce faire, augmenter fortement la pression fiscale ?

5/ Les réactions de la réunion publique

Les participants se sont étonnés des conditions de convocation, nous avons répondu ci-dessus en expliquant le contexte très particulier de ce dossier.

On a pu mesurer aux réactions de la salle à quel point définir un territoire est tout autant question de symboles et de relations humaines que de préoccupations gestionnaires.

* Les Rébenacquois viennent à 80 % travailler à Pau qui constitue selon le maire le bassin de vie réel, à quoi la salle a rétorqué « oui, mais on a choisi de venir vivre à la campagne ».

* Les relations de connaissance mutuelle et de confiance se sont établies au fil des 5 dernières années avec les services techniques de la vallée d'Ossau, d'Oloron (pour le PAH).

* Rébenacq ne risque-t-il pas d'être marginalisé dans un ensemble de 150 000 habitants ?

Globalement les participants se sont dits attachés à la vallée d'Ossau et à sa qualité de vie,

En outre ils ont été attentifs au fait que le départ de Rébenacq serait source de difficultés accrues pour une Vallée d'Ossau à laquelle ils sont attachés.

6/ Conclusion

Pour tenir compte des avis exprimés lors de cette réunion, la demande d'adhésion à la Communauté de Communes de Pau a été retirée de l'ordre du jour et Rébenacq reste donc dans la CCVO .

La Commission départementale, réunie le 1^{er} février 2016, n'a donc pas eu à examiner l'entrée de Rébenacq dans la Communauté d'Agglomération de Pau

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les enfants de l'école de Rébénacq sont à la recherche des photos anciennes ou récentes du village pour une activité sur le thème : « Mon Village avant, mon Village aujourd'hui » qui mettra en avant le village. Bien sûr, elle sera exposée une fois achevée.

Pour participer à cette activité, pourriez-vous chercher au fond de vos tiroirs ?

Si vous avez des photos, pourriez-vous les déposer au secrétariat de mairie sous enveloppe à votre nom, elles vous seront rendues rapidement.

Merci par avance pour la participation que vous apporterez.



Les enfants, Delphine, Sandrine et Laëtitia

FOYER RURAL

CLUB PHOTO OEIL DU NEEZ

Les activités du club suivent leur cours. Pour votre information, et si vous passez par Gourette, l'exposition sur l'eau, montée l'année dernière, sera installée (une photo par auteur) au Foyer du camping-caravanning du 30 janvier au 27 février.

L'exposition sera ensuite accueillie en juin au Parc National à Laruns, nous vous en parlerons à ce moment-là.

Par ailleurs, le club a pris une nouvelle dimension : il est présent sur Internet, via un espace accueillant des photographies d'amateurs ou de professionnels du monde entier.

Pour voir nos photos sur internet, sur votre navigateur, vous demandez <https://www.flickr.com/photos/oeilduneez>

* Galerie vous donne accès aux 171 photos stockées ce jour

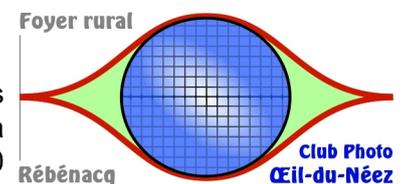
* Albums vous trie ces photos par rubrique : vous y retrouverez par exemple l'exposition sur l'eau, mais aussi un album d'une dizaine des meilleures photos de membres de notre club, nous compléterons petit à petit pour que chacun des 20 participants ait ainsi sa "vitrine" complète,

(Certains membres ont également par ailleurs un espace personnel sur flickr).

Bonne visite et profitez bien de ces plaisirs photographiques. N'hésitez pas à revenir de temps à autres car des photos nouvelles seront mises en ligne reflétant les travaux de l'année notamment.

Jean-Paul Valois - Serge Blanchard

PS : pour nous contacter : oeilduneez@gmail.com



LES GESTES QUI SAUVENT

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques organise dans le département au mois de février des séances de 2 heures afin de sensibiliser les citoyens aux gestes qui sauvent. L'initiation sera organisée en deux modules d'une heure chacun:

- Un module "alerter, masser, défibriller"
- Un module "traitement des hémorragies"

Une inscription préalable est nécessaire pour participer aux séances.

Vous trouverez le calendrier et tous les renseignements sur la page:

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actualites/Les-gestes-qui-sauvent>

CCAS

Comme l'an dernier, nous sommes allés présenter nos vœux pour la nouvelle année auprès de 35 de nos "aînés", ces vœux étaient accompagnés d'une boîte de chocolats. Ces "visites" ont été très appréciées et les membres de la Commission Action Sociale réfléchissent à d'autres actions en direction des "aînés". Si vous avez des suggestions, c'est avec plaisir que nous sommes preneurs.

Dans le même esprit, nous continuons également à aller souhaiter leur anniversaire aux Rébénacquois à compter de leur 85ème anniversaire, soit 23 personnes prévues pour 2016. C'est ainsi que nous rendu visite à Mme Thérèse Rouya qui a fêté ses 98 ans le 19 janvier dernier.



INFORMATION

Dans les semaines à venir, l'entreprise Laffitte va venir vider des semi-remorques de terre inerte dans l'ancienne carrière Guédot.

Un dossier expliquant la démarche de cette même entreprise sera consultable au secrétariat de mairie par toutes et par tous pour une durée d'un mois.

OBLIGATION D'ELAGAGE

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils ont la responsabilité d'élaguer, ou de faire élaguer les arbres de leur domaine. Ceux-ci ne doivent pas venir à moins de 3 mètres d'une ligne électrique (5 mètres pour les lignes haute tension), que ce soit dans leur propriété ou hors de celle-ci.

Merci par avance.

Détails dans le document téléchargeable à cette adresse :

<http://www.kernascleden.com/Services/ElagageA4.pdf>

AGENDA :

Samedi 13 février : « Soirée portugaise » du club de foot à la salle Palisses